

Concurrence et compétitivité : les ruptures de Lisbonne

La politique de concurrence a construit le marché intérieur : elle doit aussi défendre sa compétitivité face à l'extérieur. C'est la principale cassure engagée avec l'entrée en application du traité de Lisbonne, qui ne mentionne plus la concurrence parmi les objectifs de l'Union. Le nouveau commissaire à la Concurrence, Joaquín Almunia, auditionné cette semaine par les eurodéputés, va devoir tirer les conséquences de cette nouvelle orientation.



POINT DE VUE NOËLLE LENOIR

Avocat associée chez Jeantet, ancienne ministre

Le traité de Lisbonne va-t-il donner lieu à une nouvelle orientation de la politique européenne de concurrence ? Contrairement aux traités précédents, ce traité ne mentionne plus en effet la concurrence parmi les objectifs de l'Union. Il se borne à indiquer que l'Union « établit un marché intérieur » et a pour but « [...] le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein-emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement... ». Le rôle de la concurrence comme composante du marché intérieur n'est plus cité que dans un protocole annexe.

Cette modification, introduite à l'initiative du président Nicolas Sarkozy, n'est pas uniquement symbolique. Elle a des effets juridiques. Certes les outils mis à la disposition de la Commission pour sauvegarder la libre concurrence sont inchangés. Et il n'est pas question de les remettre en

cause. Chacun reconnaît qu'en contrôlant les aides d'État aux entreprises, en s'assurant que les opérations de concentration ne risquent pas de restreindre la concurrence, en pourchassant les ententes illicites et les abus de position dominante la Commission européenne a jeté les bases d'un véritable marché intérieur qui n'aurait jamais pu exister sans son action. Le bilan des commissaires successifs à la Concurrence n'est pas mince. Pour autant, à l'aune de la crise la plus grave depuis 1929, les nouvelles dispositions du traité de Lisbonne font réfléchir sur les liens entre la concurrence et les objectifs généraux de l'Europe, entre concurrence et compétitivité.

Garante d'efficacité économique afin d'offrir au consommateur les meilleurs biens et services au meilleur prix, la concurrence ne peut-elle parfois altérer la compétitivité ? La pression qu'elle exerce sur les prix ne peut-elle favoriser les délocalisations dans des pays aux normes antitrust, environnementales et sociales peu

regardantes ? La rigueur des mesures prises par la Commission pour prévenir ou réprimer certaines pratiques ne peut-elle fragiliser certains secteurs ou entreprises en limitant la création de champions industriels ou en exposant au paiement de lourdes amendes des entreprises déjà en difficulté ?

La Commission elle-même a lancé une réflexion sur ces questions dont le nouveau commissaire, Joaquín Almunia, aura à tirer les conséquences. Car les objectifs de l'Europe, que la politique de concurrence doit intégrer, ont évolué. À l'origine, le but était de reconstruire une économie dévastée par la guerre en favorisant la naissance d'acteurs économiques autonomes sur le marché. Puis il s'est agi de réaliser le marché intérieur. Aujourd'hui, il faut soutenir l'économie européenne, et donc l'emploi européen, dans un monde global.

Le traité de Lisbonne donne un signal qui pourrait se traduire dans trois directions. D'abord, à partir de l'expérience des plans d'aides d'État aux banques et à l'industrie, à l'occasion desquels la Commission a assoupli son contrôle, les aides d'État, interdites si elles faussent la concurrence, devraient désormais être utilisées comme des instruments de coordination des politiques économiques au soutien d'activités essentielles, par exemple celles des PME.

Dans le domaine des concentrations ensuite, où la Commission en se dotant d'un « chief economist » a su faire preuve de pragmatisme, la théorie de l'exception de « l'entreprise défaillante », permettant de sauver une entreprise à travers une opération de concentration dont les effets auraient été jugés autrement anticoncurrentiels, devrait pouvoir connaître un regain.

Enfin, en matière d'ententes, la Commission devrait davantage tenir compte de la situation de l'entreprise ou du secteur concerné, que ce soit pour apprécier ab initio les conditions dans lesquelles certains accords sont passés entre entreprises confrontées à une crise ou, comme elle l'a fait lors de la crise de la « vache folle » à l'égard du secteur de la viande, pour modérer in fine le montant des amendes. ■

ÉDITOS

Quand la Chine réévaluera

Désormais première exportatrice mondiale de biens industriels devant l'Allemagne, la Chine est également détentrice d'un autre record : elle est le premier fabricant de liquidités monétaires de la planète. Pékin est à la tête de quelque 2.300 milliards de réserves de change, largement placées sur les marchés obligataires américains. Ce flot d'argent se déverse, tel le mercure, dans les circuits de l'économie-monde, investissant les recoins les plus lointains. Il est l'une des causes majeures de la crise financière qui nous a frappés, parce qu'il a contribué à hypertrophier la finance mondiale et à développer l'offre de crédit bon marché. Indirectement, Pékin s'est ainsi attribué une influence considérable sur la politique monétaire américaine, et donc mondiale : c'est Ben Bernanke, le patron de la Réserve fédérale des États-Unis, qui conduit la voiture, mais il y a un passager chinois à l'arrière. Et comme il donne souvent son avis sur l'itinéraire, il porte une responsabilité importante dans l'accident des subprimes.

En 2009, le tas d'or de Pékin s'est encore accru de 200 mil-



PAR FRANÇOIS LENGLET

liards de dollars. Et il y a toutes les chances qu'il en soit de même en 2010 : grâce à une monnaie sous-évaluée de 40 % à 50 %, la Chine est surcompétitive. Elle va donc continuer à accumuler de gigantesques excédents commerciaux, déstabilisant à la fois les entreprises, victimes d'une concurrence déloyale, et la finance, qui risque d'être à nouveau soufflée à l'excès. Nicolas Sarkozy, qui semble désormais s'intéresser aussi aux questions monétaires — il dénonçait la semaine dernière le « problème considérable » de la parité euro-dollar —, ferait mieux de regarder à l'Est. C'est le yuan chinois et sa valeur absurde, bloquée par la Chine, qui crée à la fois du chômage chez nous et des bulles financières. La vraie sortie de la crise ne se joue pas seulement à New York ou à Francfort, siège de la Banque centrale européenne, mais à Pékin : quand la Chine réévaluera, le monde se réveillera.

flenglet@latribune.fr

LA TRIBUNE.fr

RETROUVEZ chaque jour la chronique économique d'Erik Izraelewicz en vidéo sur latribune.fr

Bière pression

Bien sûr, ce mariage n'a rien de pétillant. Ni de vraiment moussueux. L'achat par Heineken des brasseries du mexicain Femsas ressemble à une union sous pression. L'activité du géant néerlandais, troisième brasseur mondial, dépend à 80 % d'un marché européen déclinant parfois, étale souvent. Les analystes l'incitaient à céder ses bières « premium » vendues dans des pays matures pour investir agressivement dans le monde émergent, comme l'ont déjà fait ses grands concurrents, Anheuser-Busch InBev et SABMiller. Heineken ne comptait jusqu'ici qu'un fort ancrage au Nigeria et une participation minoritaire dans le grand brasseur indien United Breweries. Sa nouvelle acquisition, pour 5,3 milliards d'euros, lui ouvre un marché mexicain très profitable et lui donne le contrôle du brésilien Kaiser, dans lequel le néerlandais détenait déjà une participation minoritaire. Femsas, seul, n'était pas en meilleure posture. Sa part



PAR PIERRE ANGEL GAY

du marché mexicain a fondu en deux décennies, revenant de 55 % à 43 % au profit de son compatriote Modelo et de sa célèbre Corona. Mais il n'empêche, le rapprochement d'Heineken et des brasseries de Femsas, venant après l'OPA hostile de l'américain Kraft sur le britannique Cadbury, ou le mariage arrangé des japonais Kirin et Suntory, confirme le regain des fusions-acquisitions dans l'agroalimentaire et les boissons. Si l'on exclut les restructurations en cours dans l'automobile, sinistrée, avec les alliances faites ou en négociation Fiat-Chrysler, Volkswagen-Suzuki ou, encore, PSA Peugeot-Citroën-Mitsubishi, le secteur brassicole est même, avec celui de la pharmacie, le vrai moteur des rapprochements industriels transnationaux. Santé !

pagay@latribune.fr



BENOIT DECOUTÏRE

LA TRIBUNE

Édité par : La Tribune SAS
26 rue d'Oradour-sur-Glane
CS 91522
75 525 Paris Cedex 15
Standard : 01 44 82 16 16

Président, directeur de la publication : **Alain Weill**.
Directrice générale : **Valérie Decamp**.

Directeur des rédactions : **Erik Izraelewicz**.
Directeurs adjoints : **Sophie Gherardi**, **Pierre-Angel Gay**.
Rédaction en chef : **Odile Esposito** (Industrie et Services), **Jean-Baptiste Jacquin** (Technologies et Médias).
Directeur publicitaire Pôle financier : **Ghislain Boyer**.
Directrice de publicité Internationale : **Carole Grémillot**.
Directeur marketing : **Arnaud Jaouen**.

(latribune.fr), **Philippe Mabile** (éditorialiste), **Anne Debray** (Édition).
Directeur artistique : **Éric Béziat**.
Directrice des nouveaux médias : **Astrid Arbey**.
Publicité : La Tribune Régie.
Directeur publicitaire Pôle financier : **Ghislain Boyer**.
Directrice de publicité Internationale : **Carole Grémillot**.
Directeur marketing : **Arnaud Jaouen**.

Directeur de la diffusion : **Pascal Poli**.
Impression : Paris Offset Print - 30 rue Raspail 93230 La Courneuve ; Midi Print, Gallargues ; Ouest Print, Bourmezeau ; Nancy Print.
Service Abonnement : Numéro vert : 0800 13 23 33 (appel gratuit). Fax abonnements : 01 55 56 70 50. Abonnement 1 an (France métr.) 360 € TTC.

USA : USPS # 0117531
Periodical paid at Champlain N.Y. and additional mailing offices. For details call IMS at 1(800) 428 3005.
Distribué par les NMPP.
Commission paritaire : 0909C85607
ISSN 0989-1922 - Contacter le service diffusion au 01 44 82 17 80.

LA TRIBUNE est une publication La Tribune Holding
Principal associé : News Participations
Président : Alain Weill
Directeur généraux : Marc Lauffer, Valérie Decamp



IMPRIMÉ EN FRANCE
PRINTED IN FRANCE

Reproduction intégrale ou partielle interdite sans l'accord du fédérateur. Art. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle

